

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ELECTRONIQUE MAJEUR (VALABLE 10 ANS)

FURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT POUR PERTE ET VOL
<p align="center">PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (l'imprimer et venir avec le jour du RDV : ne pas la signer et ne pas coller la photo) https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-carte-nationale-d-identite</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Passeport valide ou périmé de moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si la ville de naissance est reliée au service de dématérialisation COMEDEC • <u>Si né en France de parents étrangers</u> : fournir justificatif de nationalité française • <u>Si nom d'époux</u> : copie intégrale de l'acte de mariage de moins de 3 mois (original) (pas le livret de famille) • <u>Si divorcée et autorisée à garder le nom d'époux</u> : jugement ou attestation de l'ex-conjoint + copie de sa pièce d'identité • <u>1 justificatif de domicile</u> de l'année en cours au nom du demandeur (facture : EDF, téléphone, assurance habitation, quittance loyer d'agence, avis d'imposition) • <u>Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents sans justificatif de domicile à son nom (téléphone portable, avis d'imposition), doit fournir</u> : justificatif de domicile des parents ou de l'hébergeant + attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant. • <u>1 Photo d'identité moins de 6 mois et conforme à la réglementation en cours</u> 	<p align="center"><u>Rapporter l'ancienne carte d'identité + photocopie recto/verso</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si carte périmée plus de 5 ans, présenter un passeport valide ou fournir la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) sauf si la ville de naissance est reliée au service de dématérialisation COMEDEC • <u>Si né en France de parents étrangers</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • <u>Si nom d'époux à ajouter (qui n'apparaissait pas sur la CNI à renouveler)</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande Si le nom d'époux apparaissait déjà sur le titre à renouveler : aucun justificatif supplémentaire • <u>Si divorcée et autorisée à garder le nom d'époux</u> : jugement ou attestation de l'ex-conjoint + copie de sa pièce d'identité • <u>Justificatif de domicile</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • • <u>Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents sans justificatif de domicile à son nom (téléphone portable, avis d'imposition), doit fournir</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • <u>1 Photo d'identité moins de 6 mois et conforme à la réglementation en cours</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Passeport valide ou périmé de moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) sauf si la ville de naissance est reliée au service de dématérialisation COMEDEC • <u>Perte</u> : déclaration à remplir en mairie le jour du RDV • <u>Vol</u> : déclaration à remplir au commissariat • <u>Si né en France de parents étrangers</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • <u>Si nom d'époux à ajouter (qui n'apparaissait pas sur la CNI à renouveler)</u> se référer à la liste de la 1^{ère} demande Si le nom d'époux apparaissait déjà sur le titre à renouveler : aucun justificatif supplémentaire • <u>Si divorcée et autorisée à garder le nom d'époux</u>: jugement ou attestation de l'ex-conjoint + copie de sa pièce d'identité • <u>Justificatif de domicile</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • <u>Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents sans justificatif de domicile à son nom (téléphone portable, avis d'imposition), doit fournir</u> se référer à la liste de la 1^{ère} demande • <u>Timbre fiscale à 25 €</u> : (achat sur internet ou tabac) • <u>1 Photo d'identité moins de 6 mois et conforme à la réglementation en cours</u>

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ELECTRONIQUE MINEUR (VALABLE 10 ANS)

FOURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS

ATTENTION : La présence de l'enfant est obligatoire lors de la constitution du dossier.
A partir de 12 ans la présence de l'enfant est aussi obligatoire pour la remise du titre d'identité

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT POUR PERTE ET VOL
<p>PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-carte-nationale-d-identite</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Passeport valide <u>ou</u> périmé de moins de 5 ans <u>ou</u> copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si la ville de naissance est reliée au service de dématérialisation COMEDC • <u>Pièce d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport)</u> du parent qui fait la demande <u>ou</u> représentant légal • <u>Si né en France de parents étrangers</u> : fournir justificatif de nationalité française de l'enfant. • <u>Si Nom d'usage</u> : en fonction du nom d'usage souhaité les attestations sont disponibles sur notre site • <u>Si garde alternée dans le jugement</u> : jugement et justificatif de domicile des deux parents + leurs pièces d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport) • <u>1 justificatif de domicile</u> de l'année en cours au nom du parent (facture : EDF, téléphone, assurance habitation, quittance loyer d'agence, avis d'imposition) • <u>En cas d'hébergement des parents</u> : justificatif de domicile de l'hébergeant + copie de sa pièce d'identité + attestation d'hébergement mentionnant les noms des parents + des enfants • <u>Photo d'identité moins de 6 mois conforme à la réglementation en cours</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Rapporter l'ancienne carte d'identité + photocopie recto/verso</u> • Si carte périmée plus de 5 ans présenter un passeport valide ou fournir une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si la ville de naissance reliée au service de dématérialisation • <u>Pièce d'identité (CNI ou Passeport)</u> du parent qui fait la demande <u>ou</u> représentant légal • <u>Si né en France de parents étrangers</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • <u>Si nom d'usage souhaité et n'apparaissant pas dans le titre à renouveler</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande Si nom d'usage déjà présent sur le titre à renouveler : aucun justificatif supplémentaire • <u>Si garde alternée dans le jugement</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • <u>1 justificatif de domicile</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • <u>En cas d'hébergement des parents</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • <u>Photo d'identité moins de 6 mois conforme à la réglementation en cours</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Passeport valide <u>ou</u> périmé de moins de 5 ans <u>ou</u> copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si la ville de naissance est reliée au service de dématérialisation • <u>Perte</u> : déclaration à remplir en mairie le jour du rdv • <u>Vol</u> : déclaration à remplir au commissariat • <u>Timbre fiscale à 25 €</u> : (achat sur internet ou tabac) • <u>Pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport)</u> du parent qui fait la demande <u>ou</u> représentant légal • <u>Si né en France de parents étrangers</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • <u>Si Nom d'usage souhaité</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande Si nom d'usage déjà présent sur le titre à renouveler : aucun justificatif supplémentaire • <u>Si garde alternée dans le jugement</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • <u>1 justificatif de domicile</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • <u>En cas d'hébergement des parents</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • <u>Photo d'identité moins de 6 mois conforme à la réglementation en cours</u>